

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 04 novembre 2024 à 20h
Maison Commune, 55 rue Principale

Par convocations individuelles adressées le mercredi 30 octobre 2024 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le lundi 04 novembre 2024 à 20h.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 septembre 2024
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Information concernant la décision budgétaire modificative portant virement de crédits
5. Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2024
6. Concours communal des maisons fleuries 2024
7. Recouvrement de frais de chauffage d'un logement communal
8. Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement avec la Communauté de Communes de la Basse-Zorn relative à la restructuration de l'éclairage public Rues de Weitbruch et de la Tuilerie
9. EPF Alsace : Délibération complémentaire pour la demande de rétrocession totale et anticipée au profit de la collectivité
10. Convention financière avec la Collectivité Européenne d'Alsace
11. Création d'un poste d'adjoint technique territorial
12. Convention d'information foncière avec la SAFER
13. Points divers

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune 55 rue Principale.

Etaient présents :

M. Eric HOFFSTETTER, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE.

Absents excusés avec pouvoir :

M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Maxime KERN
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER

Absents sans pouvoir : M. Pierre KOCH, Mme Carole METZ

Le quorum est atteint. M. le Maire Eric HOFFSTETTER souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette séance du Conseil Municipal. M. Julien ANCKLY est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 septembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du jeudi 05 septembre 2024.

2) Communications du Maire

Agenda

Samedi 07 septembre		Portes Ouvertes de l'école de musique intercommunale
Dimanche 08 septembre	10h	Assemblée Générale de la MMG à l'Annexe de la Mairie
Mercredi 11 septembre	16h	Visite du centre d'enfouissement à Weitbruch
Jeudi 12 septembre	09h	Réunion des DGS de la CCBZ à l'annexe de la Mairie
Lundi 16 septembre		Rentrée de l'école de musique intercommunale
	20h	Commission intercommunale « finances »
Mardi 17 septembre	19h15	Réunion du CME à la Mairie
Mercredi 18 septembre	09h30	Conseil d'Administration de l'EPF Alsace à Strasbourg
Jeudi 19 septembre	08h30	Journée des Maires et Salon des maires et élus locaux du Bas-Rhin
	20h	Réunion du comité de l'ASC
Vendredi 20 septembre	17h30	Cérémonie de pose de la 1 ^{ère} pierre du projet « La Cour des Mots » et signature de la convention de souscription d'un appel à dons.
Dimanche 22 septembre	10-18h	Portes ouvertes à la Cour des Mots (Journées du Patrimoine) Marche solidaire du CIJ de la CCBZ
Lundi 23 septembre	17h	Don du sang au Milléniurn à Weitbruch
	18h30	Réunion CCBZ aire de camping-car
	19h45	Commission intercommunale « développement économique »
	20h	Conseil Communautaire
Mercredi 25 septembre	20h	Commission intercommunale « communication »
Jeudi 26 septembre	14h30	Réunion avec la société AIK pour la rétrocession du lotissement « La Tuilerie »
Samedi 28 septembre		Manifestation solidaire de l'association HOPE à l'ELF
Mercredi 02 octobre	20h	Commission intercommunale « aide à la personne »
Mardi 08 octobre	20h	Assemblée Générale de Graines de Mômes à l'Annexe de la Mairie
	20h	Conseil de Fabrique de la Paroisse Catholique Gries-Kurtzenhouse
Mercredi 09 octobre	20h	Commission intercommunale « Jeunesse »
Jeudi 10 octobre	08h30	Conférence des Maires de la CCBZ à Geudertheim
Samedi 12, dimanche 13/10		Exposition fruitière des arboriculteurs à l'ELF
Lundi 14 octobre	09h	Rencontre des acteurs du tourisme de la Basse-Zorn
	20h	Conseil Communautaire
Mardi 15 octobre	19h15	Réunion du CME à la Mairie
Mardi 22 octobre	19h30	Réunion du CCAS à la Mairie
Lundi 04 novembre	09h	Réunion des DGS de la Communauté de Communes à Geudertheim
	19h	Commission des Finances
	20h	Commission intercommunale « finances »
	20h	Conseil Municipal

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le bien suivant :

Section 8 n° 4	70, rue Principale	Surface appartement : 75.69 m ²	Prix : 245 000 €
Section 11 n° 276	7, rue des Lilas	Surface terrain et maison : 8a 18ca	Prix : 285 000 €
Section 16 n° 425/179	6, rue des Violettes	Surface terrain et maison : 5a 00ca	Prix : 360 000 €
Section 11 n° 208/17	6, rue des Roses	Surface terrain et maison : 7a 08ca	Prix : 214 000 €
Section 42 n° 988/7	16, rue des Hirondelles	Surface Appartement : 66.30 m ²	Prix : 198 000 €
Section 17 n° 202	25 rue du D ^r Schweitzer	Surface Terrain et maison : 6a 74ca	Prix : 285 000 €

3) Rapports de commissions

Réunion du CME le mardi 17 septembre 2024 à 19h15 : retour/vacances et distribution de Kids 'Infos ; projets animations diverses 2^{ème} semestre et 2025

Réunion du CME mardi 15 octobre 2024 à 19h15 : participation à la commémoration du 11 novembre ; fête de Noël des personnes âgées du 1^{er} décembre ; collecte des jouets et vêtements enfants du 11 décembre ; organisation d'une marche solidaire au printemps 2025

Réunion du CCAS le mardi 22 octobre 2024 à 19h30 : fête de Noël des personnes âgées du 1^{er} décembre ; dossiers d'aide sociale ; rencontres seniors Grieserstuebel ; collecte de la Banque Alimentaire du 22 au 24 novembre ; don du sang

4) Information concernant la décision budgétaire modificative portant virement de crédits

Conformément à la délibération du Conseil du 04 avril 2024 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, et compte-tenu de la nécessité de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget primitif 2024 de la Commune, il a été décidé d'abonder le chapitre 27 dont les crédits votés sont insuffisants par des crédits disponibles au chapitre 21.

Les crédits votés à l'article 27638 - créances sur autres établissements publics, étant insuffisants pour procéder au remboursement de la 3^{ème} annuité de l'opération de portage foncier de l'immeuble 68 rue Principale, il a été procédé à un ajustement comptable comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-2115 (chapitre 21) : Terrains bâtis	69 450.00	0.00
D-27638 (chapitre 27) : Créances sur autres établissements publics	0.00	69 450.00
TOTAL INVESTISSEMENT	69 450.00	69 450.00
TOTAL GENERAL	0.00	

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire
LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de cette information.

5) Décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024

M. le Maire Eric HOFFSTETTER soumet à l'assemblée une proposition modificative du Budget Primitif 2024 avec des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

DÉPENSES		DM 1	RECETTES		DM 1
<i>Section d'investissement</i>			<i>Section d'investissement</i>		
165 Dépôts et cautionnements reçus		500,00	280422 Amortissement des subventions d'équipement (bâtimts)		330,00
21316 Constructions équipements du cimetière		15 000,00	2804422 Amortissement des subventions d'équipement en nature		10,00
2152 Installations de voirie		20 030,00	10226 Taxe d'aménagement		8 000,00
21538 Eclairage public rue du Stade, de Weitbruch et de la Tuilerie		60 000,00	041-2118 Subventions d'équipement en nature		15,00
2313 Constructions - Transformation d'un corps de ferme		-35 160,00	041-27638 Cession d'un bien par l'EPF		209 000,00
2315 Eclairage public rue du Stade, de Weitbruch et de la Tuilerie		-52 000,00			
041-204422 Subventions d'équipement en nature		15,00			
041-2115 Cession d'un bien par l'EPF		209 000,00			
TOTAL		217 355,00	TOTAL		217 355,00

DÉPENSES		DM 1	RECETTES		DM 1
<i>Section de fonctionnement</i>			<i>Section de fonctionnement</i>		
60611 Eau et assainissement		-4 500,00	6419 Remboursement sur rémunérations		4 958,00
60612 Energie, électricité		8 000,00	7023 Menus produits forestiers		2 000,00
60622 Carburants		-2 000,00	70311 Concession dans les cimetières		1 500,00
60623 Alimentation		1 000,00	7035 Location de droits de chasse		6 000,00
60631 Fournitures d'entretien		1 200,00	70878 Remboursement de frais par des tiers		2 400,00
60632 Fournitures de petit équipement		6 000,00	741121 Dotation de solidarité rurale		3 856,00
60633 Fournitures de voirie		-3 500,00	742 Dotation aux élus locaux		33,00
60636 Vêtements de travail		1 000,00	7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle		4 500,00
6064 Fournitures administratives		-500,00	74832 Etat - CVAE et CFE		545,00
6068 Autres matières et fournitures		3 000,00	74833 Etat - Compensation au titre des exonérations de TF		618,00
611 Contrats de prestations de service		3 000,00	74836 Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP		145,00
61351 Location de matériel roulant		500,00	752 Revenus des immeubles		8 000,00
61521 Entretien des terrains		-4 000,00			
615221 Entretien et réparations des bâtiments		6 000,00			
615232 Entretien et réparations des réseaux		-2 000,00			
61524 Bois et forêts		-3 000,00			
61558 Réparation autres biens mobiliers		4 000,00			
6156 Maintenance		-1 000,00			
6184 Versement à des organismes de formation		-500,00			
6185 Frais de colloques et séminaires		-1 500,00			
6188 Autres frais divers		500,00			
62268 Autres honoraires, conseils, ...		1 000,00			
6231 Annonces et insertions		2 000,00			
6232 Fêtes et cérémonies		500,00			
6234 Réceptions		7 000,00			
6236 Catalogues et imprimés		3 000,00			
6238 Publicité, publications, relations publiques divers		2 000,00			
6248 Transports de biens et transports collectifs divers		1 000,00			
6262 Frais de télécommunications		-3 000,00			
627 Services bancaires et assimilés		100,00			
6281 Cotisations diverses		100,00			
6282 Frais de gardiennage forêt		1 500,00			
6283 Frais de nettoyage des locaux		1 000,00			
6284 Redevances pour services rendus		150,00			
6288 Autres services extérieurs		-500,00			
6218 Autre personnel extérieur		6 000,00			
6336 Cotisations CNFPT et CDGFPT		1 500,00			
64111 Personnel titulaire - Rémunération principale		-4 500,00			
64131 Personnel non titulaire		5 000,00			
6417 Rémunérations des apprentis		-2 500,00			
6455 Cotisations pour assurance du personnel		800,00			
6456 Versement au FNC du supplément familial		-300,00			
6457 Cotisations sociales liées à l'apprentissage		-350,00			
6474 Versements aux autres œuvres sociales		500,00			
6475 Médecine du travail		-1 000,00			
6811 Dotations aux amortissements		340,00			
6558 Autres contributions obligatoires		15,00			
65748 Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		-7 000,00			
65811 Droits d'utilisation - Informatique en nuage		5 000,00			
65818 Autres redevances pour concessions, brevets, licences		3 000,00			
65888 Autres		500,00			
TOTAL		34 555,00	TOTAL		34 555,00

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 04 novembre 2024

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité, de

- **VOTER** la décision modificative n° 1 du budget primitif 2024 telle que détaillée dans le tableau ci-avant,
- **DONNER** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

6) Concours communal des maisons fleuries 2024

Le 07 août dernier, les membres de la commission « Fleurissement », ont sélectionné les plus belles réalisations. Les résultats du concours communal des maisons fleuries 2024 sont les suivants :

1^{ère} catégorie - Maison avec jardin visible de la rue : **19 lauréats** (27 en 2023)

2^{ème} catégorie - Maison seule : **1 lauréats** (1 en 2023)

3^{ème} catégorie - restaurants, commerces : **1 lauréats** (1 en 2023)

4^{ème} catégorie - balcons : **pas de lauréat** (0 en 2023)

5^{ème} catégorie - aménagements paysagers : **15 lauréats** (8 en 2023)

36 lauréats (38 en 2023) ont été désignés sur un total de **95 maisons sélectionnées** (92 en 2023).

Les lauréats sont récompensés par des bons d'achat en fonction de la note attribuée, selon la grille ci-après :

Notes	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022	Prix 2023	Prix 2024
19,5 - 18	100	100	100	100	100	100
17,5 - 16	70	70	70	70	70	70
15,5 - 14	55	55	55	55	55	55
13,5 - 13	40	40	40	40	40	40
12,5 - 10	30	30	30	30	30	30
Total des prix attribués	1890	2 620	2 080	1 825	1 660	1 770

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 04 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la sélection des 36 lauréats,
- **D'ATTRIBUER** une prime d'un montant total de 1 770 € sous forme de bons d'achat valables jusqu'au 31 octobre 2025 chez les fleuristes des alentours.

7) Recouvrement de frais de chauffage d'un logement communal

M. Eric HOFFSTETTER présente le décompte des frais de chauffage du bâtiment communal 60 rue Principale pour la période de chauffe du 1^{er} mai 2023 au 1^{er} mai 2024.

Période	Montant
Du 17/05/2023 au 19/07/2023	526.53 €
Du 19/07/2023 au 14/09/2023	340.88 €
Du 14/09/2023 au 14/11/2023	254.34 €
Du 14/11/2023 au 11/01/2024	402.52 €
Du 11/01/2024 au 14/03/2024	633.61 €
Du 14/03/2024 au 14/05/2024	365.78 €
Montant total à répartir...	2 523.66 €

Acomptes payés par Mme RIFF

du 01/06/2023 au 31/05/2024 = 12 mois x 70 € = 840 €

Locataire	A payer	Acompte	Solde
Commune de Gries	1 291.90	0.00	1 291.90
Logement - Mme RIFF & M. PINTO	1 231.76	840.00	391.76
TOTAL.....	2 523.66	840.00	1 689.66

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 04 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **DE FIXER** le solde de la participation des frais de chauffage du bâtiment 60 rue Principale pour la période de chauffe 2023/2024 comme suit :

- o Mme RIFF & M. PINTO : + 391.76 €

8) Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à la restructuration de l'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la rue de Weitbruch et de la rue de la Tuilerie

Dans le cadre du programme 2024 de voirie de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, la commune de Gries et la Communauté de Communes ont décidé de réaliser les travaux de réaménagement de la rue de Weitbruch et de la Rue de la Tuilerie.

Dans un souci d'optimisation du déroulement des opérations, l'exécution des travaux de compétence communale, à savoir la restructuration de l'éclairage public, programmée dans le projet de réaménagement des rues de Weitbruch et de la Tuilerie, est coordonnée avec les travaux dont la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage.

Une convention établie entre les 2 collectivités précise les rôles de chacune et les conditions financières. La Communauté de Communes assure le préfinancement des dépenses de l'opération et la Commune lui remboursera les dépenses concernées sur la base des décomptes fournis par la Communauté de Communes. La Communauté de Communes demandera à la Commune le reversement de sa part par l'émission d'un titre de recettes établi suivant le décompte définitif des dépenses TTC, en tenant compte des subventions versées à la Communauté de Communes, qui viendront en déduction des sommes prises en charge, y compris les éventuels avenants.

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004,
Vu l'article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 septembre 2024 autorisant la signature de la présente convention,

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 04 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la convention jointe en annexe de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à la restructuration de l'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la rue de Weitbruch et de la rue de la Tuilerie,
- **D'AUTORISER** M. le maire à la signer.

9) Rétrocession totale et anticipée d'un bien au profit de la collectivité – délibération complémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

Vu les statuts du 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 décembre 2021, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition du bien situé 68 rue Principale à Gries, figurant alors au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit - Adresse	Nature	Zonage	Surface		
					ha	a	ca
08	35	68 Rue Principale	Sol	UA1		29	47
08	35	68 Rue Principale	Sol	Uj		9	30
Superficie totale						38,77	

Vu la convention pour portage foncier signée le 16 décembre 2021 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de six (6) ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien,

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 21 décembre 2021 par Maître Patrick METZ, Notaire à ROESCHWOOG,

Vu le démarrage de travaux de réhabilitation des bâtiments existants, la construction d'un nouveau bâtiment et l'aménagement des espaces publics programmé pour le premier trimestre 2025,

Vu le courrier de la commune de Gries du 28 août 2024 sollicitant l'EPFA pour demander l'arrêt de la convention de portage et une rétrocession du bien avant la fin de l'année 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2024, actant l'acquisition totale et anticipée de la parcelle cadastrée section 8 numéro 35, d'une superficie totale de 38,77 ares, moyennant le prix de quatre cent seize mille quatre cent dix euros et trente-deux cents (416 410,32 € HT), en vue de réaliser un projet de restructuration globale du site afin d'accueillir la bibliothèque municipale, un périscolaire de 50 places, et l'aménagement d'un espace d'animations en préservant le patrimoine naturel existant,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFA en date du 18 septembre 2024, actant un montant de 166 564.13 € au profit de la commune de Gries au titre du dispositif de minoration « patrimoine »,

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 04 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de valider le bilan de gestion de l'EPFA mis à jour au 24 septembre 2024 et ci-joint annexé à la présente délibération, avec un solde foncier d'un montant de 41 641.03 € au moment de la signature de l'acte administratif,
- **S'ENGAGE** à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace diminués le cas échéant, des annuités perçues, selon le décompte annexé,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

10) Approbation de la convention de partenariat dans le cadre du Fonds d'Attractivité du Territoire Nord-Alsace 2022-2025 portant sur le projet « La Cour des Mots »

Le projet de transformation du corps de ferme 68 rue Principale a fait l'objet de demandes de subvention auprès de la CEA dans le cadre des dispositifs « Fonds d'Attractivité Alsace » et « Plan Patrimoine emblématique de l'Alsace ». L'octroi de la subvention au titre du dispositif « Fonds d'Attractivité Alsace » est conditionné par la signature d'une convention de partenariat entre la CEA, la commune de Gries et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, dans le cadre du contrat de territoire du Nord-Alsace 2022-2025, dont les enjeux sont de conforter l'offre de services pour des publics prioritaires (cohésion sociale) et de valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord (environnement, écologie).

Le coût total du projet établi au stade APD est de 4 535 699 € HT. Le montant des dépenses éligibles arrêté par la CEA au titre du dispositif « Fonds d'Attractivité Alsace » est de 3 602 699 € HT, en scindant une partie « périscolaire, halle, extérieurs » (2 889 920 €) et une autre partie « bibliothèque » (712 779 €).

La subvention totale retenue par la CEA pour la commune de Gries au titre du dispositif « Fonds d'Attractivité Alsace » est de 558 128 €, se décomposant en deux montants :

- 433 488 € pour la partie « périscolaire, halle, extérieurs »,
- 124 640 € pour la partie « bibliothèque ».

Les modalités d'octroi, de versement et d'utilisation des subventions seront précisées dans des conventions financières spécifiques bilatérales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 décembre 2023 sollicitant la participation financière de la CEA,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 approuvant le Contrat de Territoire Nord-Alsace 2022-2025
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 04 novembre 2024,

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la convention jointe en annexe de partenariat et les conventions financières à venir avec la CEA et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer lesdites conventions.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

11) Création d'un poste d'adjoint technique territorial

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial pour renforcer l'équipe technique pour donner suite au départ d'un agent.

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 18 novembre 2024. Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, à savoir : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. Dans ce cas, la rémunération de l'agent se fera sur la base du 2^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial (Indice brut 368, indice majoré 367). La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade, instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **DE CREER** un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 18 novembre 2024,
- **DE FIXER** la rémunération sur la base du 2^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial (Indice brut 368, indice majoré 367) dans le cas d'un recrutement d'un agent contractuel.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

12) Approbation de la convention d'information foncière avec la SAFER Grand Est

La SAFER GRAND EST propose aux collectivités, par l'intermédiaire d'un accès au site internet Vigifoncier, un Module de Veille Foncière qui retranscrit, sous la forme de tableaux et d'une cartographie, les informations suivantes :

- Rubrique « Notifications » : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les notaires ou les administrations,
- Rubrique « Appels à candidature » : appels à candidature émis par la SAFER.

Outre ces données, le site Vigifoncier comprend diverses couches d'informations spatiales : unités administratives, fonds IGN Scan 25© et BD Ortho©, parcellaire (IGN BD parcellaires ou DGFIP PCI vecteur), périmètre d'inventaire et de protection des espaces naturels (sources INPN, Conseils Généraux, DREAL, CEN etc.), risques naturels, zonages de planification, zonages AOC/AOP (INAO), stock foncier compensatoire lié à une convention de mise en réserve, etc. Cette liste n'est pas limitative et peut évoluer en fonction de la disponibilité des sources.

Le signataire peut transmettre à la SAFER Grand Est les données spatiales dont elle souhaiterait disposer sur le site (PLU numérisé, ZAC/ZAD, périmètres de surveillance, périmètre de captage...). L'intégration de ces données est soumise à l'accord préalable de la SAFER afin de ne pas remettre en cause les performances de l'outil pour l'ensemble de ses utilisateurs. Les modalités techniques de transmission de ces données seront définies en accord avec la SAFER.

La SAFER s'emploie à mettre à jour régulièrement ces informations et à les documenter (sources, millésimes, etc.)

Le site permet d'éditer à tout moment des documents contenant ces informations et d'effectuer des requêtes sur certaines bases de données (recherches de termes de comparaison sur DIA Safer ou DVF).

La souscription au Module Veille Foncière et au site Vigifoncier se fait selon les modalités prévues par convention jointe en annexe.

Le coût d'accès à Vigifoncier est le suivant :

- Un abonnement annuel de 150 € HT pour la souscription au module de veille foncière.

La première année, une somme forfaitaire de 350 € HT sera facturée en supplément de l'abonnement annuel pour la mise en service de l'abonnement Vigifoncier.

Vu l'arrêté interministériel du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Grand Est,

Vu le projet de convention jointe en annexe,

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la convention d'information foncière proposée par la SAFER Grand Est et de souscrire au Module de Veille Foncière.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

13) Points divers

Aucun point divers n'est abordé.

Agenda

Mardi 05 novembre	18h	Conseil d'école maternelle
	19h	Réunion annuelle des CCAS de la CCBZ à Hoerdt (Maison des Services)
	19h15	Réunion du CME à la mairie
Mercredi 06 novembre		Assemblée Générale du SDEA à Mutzig
Lundi 11 novembre	08h30	Bourse aux jouets et aux vêtements à l'ELF (Graines de Mômes)
	11h	Cérémonie de l'Armistice au Monument aux Morts
Mardi 12 novembre	19h	Commission intercommunale « Communication »
Mercredi 13 novemb.	18h	Réunion de l'Amicale des Maires du Canton à l'annexe
Jeudi 14 novembre	17h	Rencontre de l'énergie ES à Strasbourg avec les Maires du Bas-Rhin
Vendredi 15 novemb.	19h	AG de l'Amicale du Don du Sang du Bachgraben à Weitbruch (Millénium)
Samedi 16 novembre	09h	Rencontre des élus municipaux de la Basse-Zorn à Geudertheim
	09h	Conférence Relais Petite Enfance à l'annexe (alimentation du jeune enfant)
Dimanche 17 nov.	14h	Guinguette séniors à la salle des Fêtes de l'ELF
Mardi 19, mercredi 20 nov.		Reportages de France 3 Alsace à Gries (tournage « un lieu, des histoires)
Mardi 19 novembre	19h	Remise des prix du Concours Maisons Fleuries à l'annexe
Vendredi 22 novemb.	19h	Rencontre avec la société civile sur le projet de territoire CCBZ à l'ELF
Ve 22 et Sam 23 nov.		Collecte nationale de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin
Lundi 25 novembre	20h	Conseil communautaire
Mardi 26 novembre	19h15	Réunion du CME en mairie
Vendredi 29 novemb.	16h	Vente de sapins par Graines de Mômes devant l'école élémentaire
	19h	Assemblée Générale du Tennis-Club
Dimanche 1 ^{er} décem.	11h	Fête de Noël des Aînés à la salle des Fêtes de l'ELF
	18h30	Allumage de la 1 ^{ère} bougie de l'Avent, Place de la Mairie
Lundi 02 décembre	19h30	Réunion du Comité de l'ASC
Jeudi 5 décembre	19h	Conseil Municipal à l'annexe
Festivités de Noël		
Mercredi 11 décemb.	10-16h	Collecte de jouets et de vêtements enfants par le CME à l'annexe
Samedi 14 décembre	15h	Conte de Noël proposé par la bibliothèque à la salle des fêtes de l'ELF
	16h	Magie et Marché de Noël à l'ELF
Dimanche 15 décem.	16h	Concert Noëlies de l'ensemble « Les Folies Françaises », église protestante
Dimanche 22 décem.	17h	Concert de Noël de la MMG à l'église catholique de Weitbruch

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 21h20

Ont signé le présent procès-verbal

**Le Maire,
Eric HOFFSTETTER**



**Le rapporteur,
Julien ANCKLY**

